



Accès aux données de santé **Vous aviez déjà du Réseau...**

Un patient a le droit d'accéder à ses données de santé informatisées. Un droit souligné début mai lors du lancement du portail fédéral « Masanté », sorte de hall d'entrée vers différentes sources où ces données sont visibles. En Wallonie, il s'agit du Réseau Santé Wallon (RSW), qui fonctionne sur inscription. e-santé Wallonie vous a préparé une affiche à apposer dans votre cabinet, histoire d'en rappeler tout l'intérêt.

De nos jours, les données médico-administratives et médicales de vos patients sont (de plus en plus) digitalisées, conservées et accessibles via des plateformes informatiques diverses. En tant que prestataire de soins en activité, vous-même produisez pareilles données ; les mutualités en gèrent également. Depuis début mai, le [portail Masanté](#) propose à chaque

Belge un accès unique à ces sources multiples. Ce système est également désigné par l'expression « *Personal Health Viewer (PHV)* ».

La connexion à Masanté suppose tout d'abord que le visiteur s'identifie, soit au moyen de sa carte d'identité électronique, soit avec le système itsme®. Une fois « dans

la place », il peut, d'un clic, basculer vers l'une ou l'autre des différentes plateformes « externes » qui possèdent des données de santé le concernant.

Encore en développement

Les contenus sur Masanté sont structurés en rubriques (dossier santé résumé, rapports et résultats, gestion des accès dans le cadre de l'échange de données, implants, don d'organe et déclarations de volonté...), qui renvoient vers la source concernée.

Certaines rubriques, déjà prévues dans l'architecture du portail, doivent encore monter en puissance ou être effectivement intégrées. C'est le cas des volets médication (schéma de médication, prescriptions électroniques en cours), état vaccinal, examens de dépistage et mutualités (données de remboursement...).

Sumehrs et données issues des hôpitaux

En matière d'accès aux infos de santé les concernant, les citoyens wallons peuvent, depuis des années, profiter des possibilités du Réseau Santé Wallon (RSW) – il fait partie intégrante des plateformes auxquelles le « hall d'entrée » Masanté conduit (le RSW reste par ailleurs accessible à l'adresse www.rsw.be, sans faire de crochet par le nouvel outil).

Une fois inscrit au RSW (voyez aussi dans cette newsletter « **[Réseau Santé Wallon : inscrire et laisser lire](#)** »), le patient aura accès aux documents référencés par ses soignants sur le Réseau, comme par exemple le sumehr. Il s'agit pour rappel du dossier santé résumé établi par le médecin généraliste. Il contient les éléments clefs sur la santé du patient, son schéma de médication, ses antécédents, ses allergies et intolérances...

Autre exemple de contenus déjà accessibles : la liste des documents médicaux concernant ce même patient produits et référencés sur le Réseau par les hôpitaux, ainsi que les documents rendus visibles par certains établissements, comme des résultats d'examens de laboratoire, d'imagerie, des rapports de médecins spécialistes...

Le Réseau Santé Wallon possède d'autres fonctionnalités que la consultation de documents. Le patient peut ajouter des « notes patient » pour enrichir son propre dossier, gérer ses données administratives personnelles, préciser les autorisations d'accès (c'est-à-dire désigner les prestataires ayant le droit de prendre connaissance de son dossier, intégralement ou partiellement) ou encore vérifier qui a consulté ce dossier et quand, et ce, document par document.



En parler à vos patients

e-santé Wallonie a créé une **affiche** que vous pouvez télécharger, imprimer et placer dans votre salle d'attente pour sensibiliser les patients et les pousser à s'inscrire au RSW.